



Société Parisienne Immobilière
et Commerciale
S.P.I.C. et ALBERT
(Depuis 1946)

SPIC ET ALBERT
55, boulevard de Sébastopol
75001 Paris

☎ 01.42.33.62.67
☎ 01.42.33.22.96
✉ vboulat@spic-albert.com

Ventes - Conseils - Expertises

MINOTERIES : CONTINGENTS, DROITS DE MOUTURE

Paris, le 20 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Campagne de Meunerie 2021

Nous avons vécu une crise sanitaire de plus de deux ans qui a entraîné des changements dans les habitudes d'alimentation des populations puis une forte hausse du prix du blé en 2021 qui flambe encore depuis début 2022. Maintenant, une situation internationale rend l'avenir plus qu'incertain et difficile à déchiffrer et cela porte à croire que le prix des droits de mouture pourrait baisser.

Pour la campagne 2021, les volumes d'échanges ont été inférieurs à 2020, les locations ayant plus que largement dominé les ventes.

Le prix moyen des ventes s'est situé à 4,89 €, avec des échanges entre 4,50 € et 5,20 €.

Pour les locations, toujours un prix moyen à 0,24 € du quintal.

Nous avons encore eu quelques transactions tardives, au-delà du 29 février, ainsi que plusieurs problèmes avec La Poste. Nous vous conseillerions, sans passer par des lettres recommandées qui allongent les délais, si vous le souhaitez, d'utiliser des lettres suivies nous qui permettent de tracer un peu mieux les courriers et documents.

Il nous paraît utile, comme tous les ans, de vous rappeler que nous avons quelques demandes d'achat de contingent, de personnes voulant se lancer ou d'associations se regroupant et qui, devant mouder plus de 350 quintaux, ont besoin d'acheter du contingent.

.../...

S.A.S au capital de 54 250€ - R.C. Paris B 562 025 007 - Siret 562 025 007 00047 - TVA intracommunautaire FR 81 562 025 007

Carte professionnelle n° T 4336 – Adhérent à la Caisse de Garantie de la FNAIM sous le n° 10580

Compte spécial ouvert à la MONTE PASCHI BANQUE sous le n° 623 1631 002

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'IMMOBILIER (C.M.I) - MEMBRE DE LA CHAMBRE DES EXPERTS (CEIF – FNAIM)

Expert
FNAIM
Mandataire
CMI



...2...

Aussi, comme il n'est pas toujours facile de recenser les petits minotiers qui possèdent encore des contingents non utilisés, nous réitérons une demande que nous vous avons faite il y a quelques temps d'inciter les détenteurs de contingent que vous pourriez connaître à nous appeler afin que nous puissions proposer leurs droits à des personnes qui en recherchent. Nous nous permettons de vous rappeler que les contingents peuvent être cédés n'importe où en France, quels que soient leurs départements d'origine.

Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler quelques autres éléments généraux :

- Opérer une transformation partielle de contingent en droits de mouture peut apporter une plus grande flexibilité pour la négociation de ceux-ci. Cette démarche est simple et sans frais.
- Un important volume en contingent non utilisé maintient un capital immobilisé qui pourrait être utilisé à d'autres fins. N'hésitez pas à procéder à quelques arbitrages.
- Et, pour les locataires, n'oubliez pas que vous pouvez louer 15 % de votre plafond d'écrasement.

Nous restons à votre entière disposition pour tous conseils et services liés à vos besoins précis ainsi qu'en cas de vente de clientèle et de moulin ou un besoin d'expertise de votre exploitation.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre très sincère considération.



Véronique BOULAT



M. de BECDELIEVRE